

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 067/2023

		Séance du :	Lundi 13 novembre 2023
		Date de convocation :	Mardi 07 novembre 2023
Nombre de conseillers		Date d'affichage du tableau :	Lundi 20 novembre 2023
- en exercice	10	L'an deux mille vingt-trois, le treize novembre à dix-neuf heures	
- présents	9	Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, dans la salle de réunion de la	
- votants	10	Mairie, sous la présidence de M. Claude MERCIER, Maire	
- absents	0		
- exclus	0		

Etaient présents : Claude MERCIER, Julien CARNOT, Marie-Anne LE METAYER, Audrey GRANDCLEMENT, Caroline AUGÉ-CHEVASSUS, Benjamin SEVESSAND, Sandrine GIROD, Jean-Christophe LEONARD, Grégoire JUBERT

Absents :

Pouvoirs : Anthony HAREL à Claude MERCIER

Secrétaire de séance : Audrey GRANDCLEMENT

OBJET : Remise aux normes des ERP du bâtiment Relais des Skieurs : Abandon du projet et de la procédure de marché public

Monsieur le Maire rappelle qu'aucun accord de la préfecture n'a été donné sur le transfert du reliquat de subvention Etudes. Il convient donc de raisonner de manière pessimiste pour élaborer le plan de financement. Pour mémoire, les travaux sont chiffrés à 565 049 € HT à l'issue du marché public, auxquels il faut ajouter une somme d'imprévus, soit un estimatif de 600 000 € HT. La subvention DETR garantie est de 302 703 €.

6 établissements bancaires ont été consultés sur la base d'un emprunt de 300 000 € pour une durée de 10 et 15 ans, et d'un prêt relais de 24 mois de 144 000 € pour l'avance de TVA. La commune a reçu 2 offres dont l'analyse synthétique est la suivante :

		Crédit Agricole	Caisse d'Epargne
Prêt 300 000 € sur 10 ans	Taux fixe	4.28 %	5.08 %
	Annuité	37 034.40 €	38 324.52 €
	Coût total des intérêts	70 343.60 €	83 245.20 €
Prêt 300 000 € sur 15 ans	Taux fixe	4.43 %	5.08 %
	Annuité	27 482.16 €	28 901.76 €
	Coût total des intérêts	112 232.40 €	133 526.40 €
Frais de dossier		400 €	900 €
Remboursement anticipé		10% du capital + 2 mois d'intérêts	Indemnité actuarielle non connue

Les élus ressentent une grande insécurité face au silence de la Préfecture et à ces conditions de prêt. Le budget communal serait trop contraint par un nouvel emprunt sur 10 ans, même si deux arrivent à échéance ces prochaines années (Rachat du bail OPAC pour le bâtiment RDS, soit + 10 054 € au budget en 2025, UNIMOG soit + 13 500 € au budget en 2028). Peu d'investissements pourront être engagés par la commune, qui dispose d'environ 40 000 € de réserves chaque année.

La réflexion de la vente des appartements est relancée. Faudrait-il tout vendre (estimation à 300 000 €) ? Néanmoins, il est inconcevable de rembourser l'emprunt par anticipation avec les conditions actuelles. La négociation sur le remboursement anticipé serait-elle pertinente ?

Envoyé en préfecture le 30/11/2023

Reçu en préfecture le 30/11/2023

Publié le 30 NOV. 2023

ID : 039-213904139-20231113-067_2023-DE



Il faut aussi prendre en compte la situation de la salle polyvalente du bâtiment, laquelle a été rétrogradée par la commission de sécurité et d'accessibilité comme une simple salle de restaurant, ne pouvant pas accueillir d'animations sonorisées. De plus, la conjoncture actuelle permet-elle d'envisager une reprise durable de l'activité après les travaux ? L'exemple d'Alvéoles laisse penser que non.

Par ailleurs, le rapport de la commission a soulevé l'inexistence de classement ERP de la salle communale au rez de jardin, la rendant inlouable en l'état au regard des responsabilités engagées.

Néanmoins, des groupes recherchent des solutions d'accueil pendant la période hivernale, et les associations utilisent ces salles pour leurs événements tout au long de l'année. Les perdre serait dommageable pour l'attrait du territoire.

Une nouvelle fois les coûts de fonctionnement du patrimoine immobilier communal montrent comme il est difficile pour une petite commune d'en assumer la gestion.

Ces réflexions amènent la proposition de vendre le bâtiment entier pour laisser à d'autres acteurs le soin de le transformer pour un nouveau projet, et reprendre la main sur les projets qui tiennent à cœur les élus : une solution de crèche, une salle polyvalente dans bâtiment un éco-conçu et adapté...

Après de longs échanges montrant l'hésitation des conseillers, Monsieur le Maire propose de mettre au vote la décision : 2 voix s'expriment pour l'engagement des travaux de remise aux normes des ERP et l'adoption du plan de financement et 7 voix contre (ce choix impliquant la mise en vente du bâtiment Relais des Skieurs en l'état), avec 1 abstention.

Ainsi, le Conseil Municipal, avec 7 voix Contre, 2 voix Pour, et 1 Abstention

- **DÉCIDE** l'abandon du projet de travaux de remise aux normes du bâtiment Relais des Skieurs,
- **DÉCLARE** l'abandon de la procédure de marché public pour les travaux,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à informer les financeurs de la décision et à signer tous documents relatifs à cette démarche.

C'est donc avec un sentiment partagé entre le soulagement et l'amertume que le conseil municipal clôt le sujet. L'énergie déployée ces dernières années, les attentes et les inquiétudes vis à vis de ce projet, le besoin de repartir vite sur des solutions nouvelles, ces points seront abordés lors des vœux du conseil municipal en janvier. Monsieur le Maire se charge d'informer les entreprises, la Préfecture du Jura et la Communauté de Communes concernée par le Point Info tourisme.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance



**Le Maire,
Claude MERCIER**



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT du Jura

ARRONDISSEMENT de Saint-Claude

Commune de **LA PESSE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 068/2023

		Séance du :	Lundi 13 novembre 2023
		Date de convocation :	Mardi 07 novembre 2023
		Date d'affichage du tableau :	Lundi 20 novembre 2023
Nombre de conseillers			
- en exercice	10		L'an deux mille vingt-trois, le treize novembre à dix-neuf heures
- présents	9		
- votants	10		Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, dans la salle de réunion de la
- absents	0		Mairie, sous la présidence de M. Claude MERCIER, Maire
- exclus	0		

Etaient présents : Claude MERCIER, Julien CARNOT, Marie-Anne LE METAYER, Audrey GRANDCLEMENT, Caroline AUGÉ-CHEVASSUS, Benjamin SEVESSAND, Sandrine GIROD, Jean-Christophe LEONARD, Grégoire JUBERT

Absents :

Pouvoirs : Anthony HAREL à Claude MERCIER

Secrétaire de séance : Audrey GRANDCLEMENT

OBJET : Budget Assainissement - 966 : Annulatif du titre de redevance 2023/2024 n° 140 bordereau 10

La mairie a reçu une réclamation concernant la redevance du Relais Santé de La Pesse établie au nom de l'association.

Or dorénavant, le titre de recettes est à établir à la Communauté de Communes. Ainsi, le titre 140 du bordereau 10 d'un montant de 169,30 € TTC est à annuler pour être réémis au bon tiers.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **VALIDE** l'annulatif du titre 140 bordereau 10 d'un montant de 169,30 € TTC
- **VALIDE** l'émission d'un nouveau titre pour le même montant à l'attention de la Communauté de Communes Haut Jura Saint Claude
- **AUTORISE** le Maire à signer les documents comptables afférents.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance



**Le Maire,
Claude MERCIER**



Envoyé en préfecture le 30/11/2023

Reçu en préfecture le 30/11/2023

Publié le **30 NOV. 2023**

ID : 039-213904139-20231113-068_2023-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 069/2023

	Séance du :	Lundi 13 novembre 2023
	Date de convocation :	Mardi 07 novembre 2023
	Date d'affichage du tableau :	Lundi 20 novembre 2023
Nombre de conseillers		
- en exercice	10	L'an deux mille vingt-trois, le treize novembre à dix-neuf heures
- présents	9	
- votants	10	Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, dans la salle de réunion de la
- absents	0	Mairie, sous la présidence de M. Claude MERCIER, Maire
- exclus	0	
Étaient présents : Claude MERCIER, Julien CARNOT, Marie-Anne LE METAYER, Audrey GRANDCLEMENT, Caroline AUGÉ-CHEVASSUS, Benjamin SEVESSAND, Sandrine GIROD, Jean-Christophe LEONARD, Grégoire JUBERT		
Absents :		
Pouvoirs : Anthony HAREL à Claude MERCIER		
Secrétaire de séance : Audrey GRANDCLEMENT		
OBJET : SIVOS La Pesse/Les Bouchoux : Accord de principe sur le vote d'un appel supplémentaire de participation au fonctionnement des communes		

Caroline AUGÉ-CHEVASSUS, en tant que Présidente du syndicat, aborde les problèmes de trésorerie rencontrés cette fin d'exercice. En effet, des dépenses de personnel non provisionnées ont été engendrées cette année (primes de précarité à verser sur les CDD successifs pour remplacement d'agent absent et indemnités d'absence maladie). Néanmoins, celles-ci devraient diminuer l'an prochain, puisque les nouveaux contrats sont établis dorénavant sur le rythme de la semaine d'école à 4 jours. Par ailleurs, la commune de Champfromier tarde à régler les frais de scolarité des enfants inscrits sur le RPI, ce qui représente 7 500 € de déficit sur le compte.

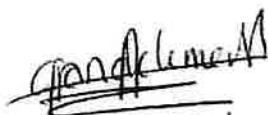
Il est donc nécessaire d'approvisionner le compte du SIVOS pour permettre le bon fonctionnement des services. A ce jour, la commune de La Pesse a déjà anticipé le versement du solde de ses participations de novembre et décembre. Malgré tout, il manquera encore environ 4 000 € de participation communale pour honorer toutes les dépenses.

Au niveau du budget principal de la commune, les crédits sont suffisants au chapitre 65 n'imposant pas de prendre de décision modificative.

Ainsi, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ÉMET** un accord de principe sur le vote d'un appel supplémentaire de participation au fonctionnement des communes pour l'année 2023 par le SIVOS La Pesse/Les Bouchoux.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance



Le Maire,
Claude MERCIER



Envoyé en préfecture le 24/11/2023
Reçu en préfecture le 24/11/2023
Publié le 24 NOV. 2023
ID : 039-213904139-20231113-069_2023-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 070/2023

		Séance du :	Lundi 13 novembre 2023
		Date de convocation :	Mardi 07 novembre 2023
Nombre de conseillers		Date d'affichage du tableau :	Lundi 20 novembre 2023
- en exercice	10	L'an deux mille vingt-trois, le treize novembre à dix-neuf heures	
- présents	9	Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, dans la salle de réunion de la	
- votants	10	Mairie, sous la présidence de M. Claude MERCIER, Maire	
- absents	0		
- exclus	0		

Etaient présents : Claude MERCIER, Julien CARNOT, Marie-Anne LE METAYER, Audrey GRANDCLEMENT, Caroline AUGÉ-CHEVASSUS, Benjamin SEVESSAND, Sandrine GIROD, Jean-Christophe LEONARD, Grégoire JUBERT

Absents :

Pouvoirs : Anthony HAREL à Claude MERCIER

Secrétaire de séance : Audrey GRANDCLEMENT

OBJET : Tarif de location temporaire de la salle polyvalente du Relais des Skieurs à l'Association CULTURE D'KALÉ

Comme discuté lors de la séance du 23 octobre, la commune de La Pesse souhaite pouvoir accueillir les événements et manifestations de la fin d'année.

Ainsi, la salle qui reprend son nom premier de salle polyvalente va être mise à disposition gracieuse des associations locales pour l'assemblée générale de l'USC de La Pesse le vendredi 1er décembre et pour la journée Arbre de Noël organisée par l'APE La Pesse/Les Bouchoux le vendredi 15 décembre.

La Médiathèque Haut-Jura Saint-Claude organise une conférence le vendredi 24 novembre sur le thème Présence des Suds en Bourgogne Franche-Comté.

En ce qui concerne le Marché de Noël organisé le samedi 2 décembre par l'association choulière CULTURE D'KALÉ, une location des locaux est prévue au tarif de 150 € sur la base de la délibération du 26 mai 2009 fixant les tarifs de location du Relais des Skieurs.

Ainsi, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **VALIDE** la location temporaire de la salle polyvalente au tarif de 150 € la journée en faveur de l'association CULTURE D'KALÉ, accompagné des cautions prévues dans la convention de location.

Monsieur le Maire établira une convention de location, et les arrêtés autorisant l'organisation d'une vente au déballage, l'organisation d'une animation musicale et l'autorisation d'une buvette.

Il n'est pas prévu de louer la salle à des particuliers en raison de la responsabilité du maire engagée à chaque occupation.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 30/11/2023

Reçu en préfecture le 30/11/2023

Publié le 30 NOV. 2023

ID : 039-213904139-20231113-070_2023-DE



Le Maire,
Claude MERCIER

